



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Métiers de l'animation

La V.A.E, qu'est ce que c'est ?

La Validation des Acquis de l'Expérience est un droit individuel instauré par la loi de modernisation sociale votée le 17 janvier 2002. Elle ouvre la possibilité d'obtenir un diplôme sur la base d'une expérience professionnelle, et non plus seulement au terme d'un parcours de formation. Le candidat peut bénéficier d'un congé pour VAE de 20 heures et d'une prise en charge financière. Durant ce congé, le candidat peut se faire accompagner dans sa démarche de VAE.

OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- orienter la demande de validation d'acquis de l'expérience au vue de la formation visée
- aider dans l'élaboration du dossier professionnel,
- préparer la présentation du dossier professionnel auprès du jury de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et Cohésion Sociale.

PUBLIC

Cet accompagnement est destiné aux professionnels ayant acquis une expérience dans le domaine de l'animation socioculturelle, et qui souhaitent valider tout ou partie d'un diplôme par la constitution d'un dossier professionnel.

ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement se déroule en trois phases :

- Une phase préparatoire : temps de clarification des parcours, de méthodologie pour la constitution du dossier
- Une phase d'entretiens de suivi individuel
- Une phase de préparation à la soutenance

Conditions accès

Obtenir un avis de recevabilité auprès des services de la Direction Régionale Jeunesse, Sports Bourgogne Franche Comté :

10 boulevard Carnot 21000 DIJON

Tél : 03/80/68/39/00

Retourner le dossier de candidature au CFPPA afin d'être invité à la première réunion d'information

Prix de l'accompagnement

Salariés : 1000 € pour un accompagnement classique de 20 heures

1300 € pour un accompagnement renforcé de 25 heures

Demandeurs d'emploi : 900 € pour un accompagnement classique de 20 heures

1200 € pour un accompagnement renforcé de 25 heures.

Financement

Salariés : le Plan de Formation de l'entreprise,

le Compte Personnel de Formation (CPF), Conseil Régional dans le cadre des « Chéquiers VAE », ...

Demandeurs d'emplois : Pôle emploi , CAF, Missions locales ...

N'hésitez pas à nous contacter

cfppa.chateau-chinon@educagri.fr
03 86 79 49 30
CFPPA DU MORVAN
RUE Pierre Mendes France
58120 CHATEAU CHINON